

ORADOUR centre de la mémoire

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL
CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2025

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 19 mars 2025 à 17 heures.

Etaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, Président du Centre de la mémoire d'Oradour, Vice-président du Conseil départemental ; **Madame Véronique GUILHAT-BARRET**, Conseillère départementale, suppléante de Madame Annick MORIZIO ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE ; **Monsieur Michel CUBERTAFOND**, Conseiller départemental ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, Secrétaire de L'ANFMOG ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, Vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Yves RAYMONDAUD ; **Madame Sylvie TUYERAS**, Vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE ; **Madame Isabelle DEBOURG**, Conseillère départementale à Monsieur Michel CUBERTAFOND ; **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane à Monsieur Benoît SADRY.

Etaient absents, excusés : **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental ; **Monsieur Etienne GUYOT**, Préfet de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de L'ANFMOG.

Assistaient : **Madame Aurélie MURAT**, Directrice de la culture au Conseil départemental ; **Madame Céline ALAZARD**, Payeur départemental **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Justine CHAVANCE**, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

-3-

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

I. EXPOSÉ

Le compte administratif 2024 fait apparaître un résultat de fonctionnement à reporter d'un montant de + 189 758,84 € et un résultat d'investissement de + 299 325,96 €.

En vertu des instructions budgétaires et comptables, il convient donc de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement qui doit en priorité être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 278 407,82
Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 101 916,34
Résultat N en section d'investissement	+197 409,62
Solde d'exécution cumulé section d'investissement	+ 299 325,96
Solde des restes à réaliser en investissement	- 6 675,34
Besoin de financement de la section d'investissement	0

Aucun besoin de financement n'apparaît en section d'investissement, par conséquent l'intégralité du résultat à reporter en fonctionnement peut être inscrite au compte 002.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2025

Affectation du résultat au BP 2025 :

Affectation au R1068	0
Report en fonctionnement au R002	+ 189 758,84

II. PROPOSITION

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir valider l'affectation du résultat proposée ci-dessus.

III. DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration VALIDE à l'unanimité, l'affectation du résultat proposée.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 20/03/2025
La Directrice,

B. ROBERT

